



# Région wallonne

## ARRETE MINISTERIEL DU 24 DEC. 2002 CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU SITE N° SAE/Ce166b DIT « LAVOIR DU CENTRE » A BINCHE.

---

**Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement;**

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 168 § 1er;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, modifié le 6 juin 2002;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié le 11 juillet 2002;

Vu la délibération du Conseil communal de la Ville de BINCHE prise en séance du 14 février 2000, demandant la désaffectation du site n° SAE/Ce166b dit « Lavoir du Centre » à BINCHE ;

**ARRETE :**

### **Article 1er.**

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/Ce166b dit « Lavoir du Centre » à BINCHE, comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à BINCHE (Péronnes-Lez-Binche), 8ème division, section B, n° 166l, 166n, 167n, 171e, 173f, 173/02e, 176e, 341p4 pie, 343m, 343w pie, 343x, 343z, 343a2, 343f2, 343 g2, 343h2, 343l2, 345c, 347e, 349c, 349d pie, 349e, 350a pie, 359b, 359d, 359f, 360d, 361b, 362s, 362t, 362w, et repris au plan n° SAE/Ce166b annexé au présent arrêté, est désaffecté et doit être assaini ou rénové.

### **Article 2.**

Le présent arrêté sera transmis :

- aux propriétaires pour observations et réclamations :

Ville de Binche  
rue Saint-Paul 14  
7130 - Binche

FASTREZ Bernard, né le 1er avril 1951 à Merbes-le-Château, domicilié rue de la Place 3 à 6567 Merbes-Le-Château

DEVOS Arsène, né le 18 juillet 1936 à Ardoie, époux de DUCATTEUW Marie, née le 16 janvier 1938 à Ressaix, domiciliés chaussée de Brunehaut 23 à 7134 Binche

MET  
boulevard du Nord 8  
5000 - Namur

Société FLUXYS  
avenue des Arts 31  
1040 - Bruxelles

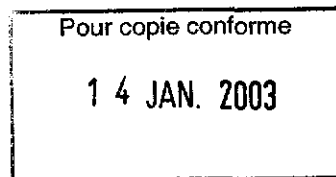
Société CMD (Coal and Mineral Development)  
route de Philippeville 119  
6001 - Charleroi

Société pour la coordination de la production et le transport de l'énergie électrique (CPTE)  
route de Philippeville 20  
1000 - Bruxelles

**Article 3.**

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Namur, le **24 DEC. 2002**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Foret".

**Michel FORET.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Au Signant".